

Blaise Gaillard

T. +41 58 721 21 21

F. +41 58 721 23 18

Pully, le 15 avril 2014

Référence: BGA

Assurance des ruches contre l'Incendie et les Eléments Naturels.

Monsieur le Président,

A l'occasion de questions de nos assurés, nous avons constaté que l'obligation l'assurance contre l'Incendie et les Eléments Naturels pour les ruches et le matériel apicole n'était pas respectée par l'ensemble des concernés.

Les articles 6 et 6a de la loi du 17 novembre 1952 concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'Incendie et les Eléments Naturels précisent :

Art. 6 :

1 Tous les bâtiments construits ou en construction sur le territoire du canton sont obligatoirement soumis à l'assurance.

2 L'assurance des bâtiments peut englober des ouvrages extérieurs fixés à demeure.

Art. 6a :

Tous les biens mobiliers sont obligatoirement soumis à l'assurance.

Bien que les ruches ne puissent être considérées comme des bâtiments, elles restent néanmoins soumises à l'assurance obligatoire comme constructions mobilières. Il en est de même pour le matériel d'exploitation et les marchandises produites.

Notre établissement ayant pour mission de veiller au strict respect de cette obligation, nous nous permettons de solliciter votre coopération et vous remercions d'informer vos membres. Afin que tous soient correctement assurés, il leur suffit de prendre contact avec leur agence ECA dont la liste se trouve sous <http://www.eca-vaud.ch>.

En vous remerciant par avance de votre soutien, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.


Jacques Léveillant
Responsable du Réseau d'agences


Blaise Gaillard
Responsable du Service souscription

Annexes : formules d'assurance (à toutes fins utiles)

Marchandises produites - Particularités

Les particularités de la rubrique « marchandises produites » sont les suivantes:

- 1) les stocks des marchandises produites fluctuent entre la récolte et la livraison ou du fait de la consommation,
- 2) les céréales **à maturité sur pied**, ainsi que les céréales et fourrages **fauchés**, même non rentrés, peuvent être assurés contre l'incendie.

Attention: les dommages causés par les **éléments naturels** aux cultures et récoltes sont **exclus**.

Pour tenir compte de ces particularités, vous avez la possibilité de compléter le tableau ci-dessous. Il vous indiquera quelle somme reporter à la rubrique B2 b) de votre inventaire.

Conseil: n'oubliez pas d'inclure, dans la période d'assurance, la date dès laquelle vos céréales sont à maturité, mais encore sur pied. Calculez largement cette période afin de tenir compte des éventuels imprévus qui peuvent survenir.

Exemple

Marchandises	Période d'assurance: = nombre de mois	Valeur max. de la marchandise	Somme d'assurance calculée
Blé	du 15.07 au 14.09 2	42'000.-- => (reporter 2/12 ^{èmes})	--> 7'000.--
Orge	du 01.07 au 31.07 1	12'000.-- => (reporter 1/12 ^{ème})	--> 1'000.--
Mais	du 01.09 au 31.12 4	24'000.-- => (reporter 4/12 ^{èmes})	--> 8'000.--
Foin, paille	du 01.01 au 31.12 12	15'000.-- => (reporter 12/12 ^{èmes})	--> 15'000.--
Total à reporter à la rubrique B2 b)			31'000.--

Ma situation personnelle

Marchandises	Période d'assurance	nombre de mois	Valeur maximale de la marchandise	Somme d'assurance calculée
<input type="text"/>	du <input type="text"/> au <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/>	Fr. <input type="text"/>	Fr. <input type="text"/>
<input type="text"/>	du <input type="text"/> au <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/>	Fr. <input type="text"/>	Fr. <input type="text"/>
<input type="text"/>	du <input type="text"/> au <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/>	Fr. <input type="text"/>	Fr. <input type="text"/>
<input type="text"/>	du <input type="text"/> au <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/>	Fr. <input type="text"/>	Fr. <input type="text"/>
<input type="text"/>	du <input type="text"/> au <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/>	Fr. <input type="text"/>	Fr. <input type="text"/>
<input type="text"/>	du <input type="text"/> au <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/>	Fr. <input type="text"/>	Fr. <input type="text"/>
<input type="text"/>	du <input type="text"/> au <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/>	Fr. <input type="text"/>	Fr. <input type="text"/>
Total à reporter à la rubrique B2 b)			Fr. <input type="text"/>	<input type="text"/>